



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION RÈGLEMENT 23-398

Il est par la présente donné, par le soussigné, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre, que le rôle de perception suite au *Règlement 23-398 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier, branche 6* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon l'échéance suivante :

- 17 mars 2023

Donné à Saint-Alexandre

Le 15 février 2023

Marc-Antoine Lefebvre

Directeur général et greffier-trésorier